## Pains saison 22



CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE	ET
Nom, prénom	Hervé Quéra, Le Fournil du Taillis
Mail	
nom qui figure sur le chèque si différent	57 rue des Landrons - 60650 Espaubourg
Adhérent à AMAPop, 9 bis rue Dombasle, 93100 Montreuil	
ci-dessous désigné « l'Adhérent »	ci-dessous désigné « <b>le Producteur</b> »
Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et	engagements définis ci-anrès à compter du 10 sentembre 2020 et pou

## Distribution des pains

23 distributions

Le jeudi de 19 h 30 à 21 h 00, à la Maison populaire située au 9 bis rue Dombasle à Montreuil, ou au 48 rue Danton en cas de fermeture de l'entrée principale, ou à tout autre endroit qui serait précisé en cours de saison.

Première distribution le jeudi 10 septembre.

Attention : les dates sans distribution, seront précisées ultérieurement. A minima, probablement, les 24 et 31 décembre et 25 février 2021.

## L'Adhérent s'engage à

- ▶ Payer à l'avance, par saison de six mois, sa part de production. L'ensemble des chèques libellés au nom du Producteur est remis en début de saison au trésorier de l'association qui se charge de les transmettre au Producteur;
- ▶ Venir retirer son panier sur le lieu de la distribution aux jour et heure fixés. En cas d'empêchement le panier peut être remis à une tierce personne désignée par l'Adhérent. Les pains non récupérés seront remis à une œuvre caritative. Ne pas oublier de venir avec son sac, le Producteur ne fournissant pas les contenants ;
- ► Trouver un remplaçant s'il devait se désister de son engagement : aucun remboursement ne sera effectué.
- ► Accepter la totalité des produits du Producteur. Rien n'empêche cependant les Adhérents de s'entendre à titre personnel pour échanger certains pains ;
- ▶ Tenir régulièrement la permanence pour les distributions. L'adhérent s'inscrit à l'aide du doodle. Les Adhérents chargés de la permanence aident à disposer les denrées, affichent la composition du panier, accueillent les participants et tiennent la feuille d'émargement ; ils assurent la distribution puis le rangement et le nettoyage du local.

## Le Producteur partenaire s'engage à

- ► Fournir des produits savoureux issus de composants biologiques certifiés.
- ▶ Produire une diversité pains pour composer des paniers variés
- ► Livrer ou faire livrer les produits au jour, sur le lieu et à l'heure dits, une fois par semaine ;
- ▶ pratiquer la transparence sur ses prix,
- ▶ Prévenir l'association en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la livraison
- Être disposé à expliquer le travail du fournil aux Adhérents de l'AMAP;
- ► Prendre en compte les remarques et les besoins des Adhérents de l'AMAP;
- ► Accepter des visites régulières des Adhérents de l'AMAP au fournil. L'association se charge de l'organisation de ces journées. Les variétés des pains sont présentées en début de saison.

				Commande	
Cho	oix des paniers Le Pain d'Hervé	Réf. panier	Prix unitaire	Qté	Montant
Panier « Pain fantaisie »	à la discrétion du Boulanger : l'un des pains listés en A'	Α	3,50 €		
	o Pain d'épeautre (T110) 500 g	<b>A'</b> 1	4,00 €		
	o Pain au kamut 500 g	A' 2	3,80 €		
	o Pain aux graines 500 g	А' з	3,50 €		
Toujours le même « Pain fantaisie »	o Pain aux noix 500 g	A' 4	3,90 €		
	o Pain aux 5 céréales 500 g	A' 5	3,30 €		
	o Pain aux raisins et noisettes 600 g	A' 6	4,90 €		
	o Pain aux graines de sésame 500 g	A' 7	3,30 €		
	o Pain aux olives vertes 300 g	A' 8	2,70 €		
	o Pain aux châtaignes (selon saison) 300 g	<b>A'</b> 9	3,70 €		
« Gros Pain » à la discrétion du Boulanger : l'un des pains listés en B'		В	4,80 €		
o Pain bis T80 1 kg		B' 1	5,00 €		
Toujours le même	o Pain complet T110 1 kg	B' 2	5,00 €		
« Gros Pain »	o Pain intégral T150 1 kg	В' з	5,00 €		
	o Boule de campagne T65 1 kg	B' 4	5,00 €		
	Pin w : soit combinaison A . B	С	7.70 €		
« Pain fantaisie + Gros Pain » : soit combinaison A + B					
Toujours la mâma // Pain fantaisia + Gros Pain » : combinaison A' + R' - Précisor :			€		
« Pain fantaisie + Brioche » à la discrétion du Boulanger : soit combinaison A + E		D	7.50 €		
<ul> <li>« Brioche » contenant, à la discrétion du Boulanger, l'une des brioches suivantes :</li> <li>o Brioche aux raisins 350 g - 4,80 €. o Brioche nature 350 g - 4,80 €. o Brioche chocolat 350 g - 5.30 €.</li> </ul>		Е	4,70 €		
« Pain fantaisie + Gros Pain + Brioche », soit combinaison des (A + B + E).		F	11,60 €		
des gourmandises sui    4 viennoiseries, o	a semaine » contenant, à la discrétion du Boulanger, l'une vantes, (parmi une cinquantaine de spécialités sucrées) : 2 chaussons aux pommes, o 2 muffins + 2 financiers, riés, o 2 gourmandises o 2 amandines, o 1 cake aux raisins.	G	4,70 €		
« Panier salé » à la discrétion du Boulanger : l'une des compositions listées en H'		Н	5,80 €		
	o 2 petites pizzas	H' 1	5,00 €		
	o 2 quiches lorraines	H' 2	6.80 €		
Toujours le même « Panier salé »	o 2 quiches aux champignons	Н' з	7,00 €		
	Feuilletés au chèvre	H' 4	6,80 €		
	o 1 cake salé.	H' 5	5,80 €		
« Pain de mie » de 450 g		ı	4,60 €		
« Pain sans gluten » 500 g. à la discrétion du Boulanger : l'un des pains listés en J'		J	4,80 €		
" Tam Gario gratori " 000 g.	o Pain au riz et sarrasin	J' 1	4,90 €		
Toujours le même « Pain sans gluten »	o Pain au riz et aux châtaignes	J' 2	4,90 €		
	o Pain au riz et au souchet	J' 3	5,20 €		
« Pain spécial » (hors liste ci		K	€		
« Pain spécial » (hors liste ci-dessus) : spécifier		L			
La baguette de tradition b	no normande	L	1,30 €		
Total de l'engagement hebe	domadaire : €, soit pour les 23 semaines de	la saiso	n :		€
Paiement en 1, 2 ou 3 chèque(s) à l'o	rdre de SARL Le Fournil du Taillis : Veuillez indiquer le nom de la Banque et le(s) n	uméro(s) (	de chèque(s)	:	
Chèque N°1 :					
Chèque n°2 :					
Chèque n°3 :					
. 5					
A L'ADHERENT	le A Le BOULANGER Hervé Quéra	le .			